



Déclaration liminaire de Sud éducation Créteil

Comité technique académique vendredi 6 juin 2014

Mesdames, Messieurs,

Mercredi 11 juin comme le 13 novembre dernier, au prétexte que les élèves devraient bénéficier de 36 semaines d'enseignement, le ministère veut nous faire « rattraper » le lundi 2 septembre, jour de pré-rentrée. Pourtant, affirmer dans la loi que les élèves ont 36 semaines de cours n'implique nullement qu'elles doivent toutes être complètes... et pour cause, elles ne le sont de toute façon pas !

Il est aberrant de demander aux personnels de rattraper cette journée de pré-rentrée en invoquant un nombre précis de jours d'école pour les élèves alors même que le zonage des vacances et la réforme des rythmes scolaires provoquent, de fait, un nombre de journées scolarisées qui n'est pas le même sur l'ensemble du territoire.

L'incompréhension et une légitime exaspération des personnels que le ministère veut obliger à travailler un jour de plus pour récupérer une journée... déjà travaillée, est largement compréhensible dans un contexte largement dégradé.

Dans notre académie où des milliers de journées n'ont pas été remplacées depuis le début de l'année, dans le premier comme dans le second degré, cette décision est doublement caricaturale.

Si le nombre de journées travaillées de nos élèves importe tant à notre institution, il serait temps de lui attribuer les moyens nécessaires et urgents en commençant par abonder le nombre de titulaires remplaçant-es en nombre suffisant !

Mais nous doutons qu'avec les dotations attribuées à notre académie pour la prochaine rentrée, le nombre de classes suffisantes soient ouvertes dans le 1^{er} degré compte tenu de la hausse démographique. L'état actuel des dotations horaires dans le second degré sera difficile dans de nombreux établissements. A vouloir couper au plus près, les classes seront extrêmement chargées ou bien des ouvertures de classe se feront en juillet-août en heures supplémentaires, voir en septembre l'année prochaine. Cela rend le travail de préparation de la rentrée pour les équipes des plus difficiles. Le taux d'encadrement n'a par ailleurs cessé de baisser ces dernières années avec une dégradation forte des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

Ainsi nous ne pouvons que sourire quand nous voyons le point R3 de la lettre de cadrage du PAF qui évoque comment créer le bien-vivre ensemble alors que les adultes sont moins nombreux pour encadrer les élèves.

Et ce ne sont pas les miettes attribuées aux quelques REP + de l'académie qui vont permettre d'améliorer la situation des écoles et des établissements considérés les plus difficiles.

En soumettant les REP+ a une contractualisation des moyens et en monnayant avec quelques euros de primes la pénibilité des conditions de travail des enseignant-es sans mettre de véritables moyens et sans baisser les seuils des classes, cette énième réforme sera vouée à l'échec.

Nous doutons également que la réforme des rythmes scolaire qui est censée s'appliquée dans 100% des communes à la rentrée, sous couvert en autre, de reconquête du temps scolaire, permettra de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves et leur famille. Le bilan que nous faisons de cette première année est totalement désastreux et ce ne sont pas les dérèglementations supplémentaires introduites par le

décret Hamon qui vont arranger les choses.

Les raisons de la mobilisation massive des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales depuis le début de l'année 2013, contre la réforme des rythmes scolaires demeurent donc. Et les initiatives pour demander la suspension, l'abrogation ou le retrait du décret du 24 janvier 2013 se poursuivent au niveau national mais aussi dans notre académie. Personne n'est satisfait des aménagements proposés par le décret Hamon et nous attendons toujours que le ministre entende les revendications des personnels. La généralisation de la réforme à la rentrée lui permettra sans doute de le faire !

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTA et plus précisément le PAF, nous constatons que la formation en ligne se développe.

Une partie du plan de formation est consacrée au développement de la formation numérique. Nous sommes très circonspect sur beaucoup d'aspect de la promotion du numérique à l'école et de son développement dans les formations en ligne. Nous craignons de voir se développer une formation qui n'aurait plus lieu, au moins en partie, sur le temps de travail mais à côté.

Par ailleurs, on tend à nous vendre le numérique comme la recette miracle pour faire réussir les élèves. Nous pensons qu'il s'agit surtout d'une aubaine financière pour l'industrie informatique. Quid du coût d'accès à l'informatique pour les familles ? Quelle charge de travail supplémentaire pour les enseignant_es ? Quels moyens, notamment humains, alloués à l'installation et à la maintenance de nos réseaux vétustes ?

Nous pensons également qu'au delà des formations proposées au PAF, il serait intéressant que la possibilité soit donnée à des équipes d'utiliser des journées de formation dans leurs écoles et établissements pour pouvoir se former entre pairs.

En ce qui concerne l'assistance éducative, nous constatons comme les années précédentes que les dotations sont en baisse alors que les effectifs d'élèves augmentent et alors que 7 nouveaux établissements vont ouvrir à la rentrée.

Pour les personnels nous continuons de revendiquer l'amélioration de leur statut, de véritables formations et nous refusons le recrutement local par les chefs d'établissements.

Enfin Mme la rectrice nous vous souhaitons la bienvenue dans notre académie mais nous nous permettrons de souligner que dans notre académie les personnels (en particulier ceux du 1er degré 93) aimeraient bien avoir des possibilités de mobilités équivalentes à celui de leur hiérarchie dont la durée du passage dans l'académie est bien loin de celle de leurs demandes de mutation qui avoisinent pour beaucoup d'entre elles et eux, la dizaine d'année !